



PROCES-VERBAL

Séance ordinaire du 8 décembre 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil communal

du 8 décembre 2014

Président : M. Jean-Bruno Wettstein
Secrétaire : M. Stéphane Mermod
Scrutateurs : Mme Claudine Gaillard et M. Pierre-Alain Gerber
Huissière : Mme Janique Ferrari

Le Conseil communal a été régulièrement convoqué le 22 octobre 2014 pour le

lundi 8 décembre 2014 à 20h00
à l'Espace Alexei Jaccard

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Assermentations
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 octobre 2014
4. Communications du bureau du Conseil
5. Communications municipales
6. Nomination de la Commission qui rapportera sur la gestion 2014

Rapport des commissions chargées d'étudier les rapports-préavis et les préavis municipaux suivants :

7. **No 953-14** Rapport-préavis à la motion de M. Thierry Luthringer « 3^e salle de sport »
8. **No 954-14** Elections communales 2016
9. **No 955-14** Assainissement et rénovation d'un appartement dans le bâtiment de l'Hôtel de Ville, rue Neuve 10
10. **No 956-14** Crédits complémentaires 2014
11. Projet de budget 2015
12. Interpellations, propositions, questions

M. le Président ouvre la séance, implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée et salue la présence de la presse et du public.

M. le Président annonce la modification suivante de l'ordre du jour :

Au point 2 : Le point est supprimé. **M. le Président** donne en effet lecture de la lettre reçue de M. Yvan Pahud, président du groupe UDC, qui annonce un désistement de dernière minute empêchant le remplacement de feu Gerty Nicolier et promet une proposition pour la prochaine séance du Conseil.

1. Appel

Sont présentes et présents :

M. le Syndic Franklin Thévenaz, MM. les Municipaux Luc Martin, José Gonzalez, Cédric Roten et Philippe Duvoisin.

46 conseillères et conseillers sont présents et 6 sont excusés.

Sont excusés :

Pour le PLR : MM. Luc Jaccard et Eric Vuissoz.

Pour le PS : Mme Aline Gyax Nobs et MM. Thierry Luthringer et Allan Müller.

Pour l'UDC : M. Jean-René Marguet.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 octobre 2014

Le procès-verbal est adopté tel quel à l'unanimité.

3. Communications du bureau du Conseil

M. le Président :

- donne lecture de la lettre de démission de M. Thierry Dumoulin, du groupe UDC, qui prend immédiatement effet ;
- prie les rapporteurs de citer les conclusions du préavis dans la rédaction du rapport ;
- rappelle aux conseillères et conseillers communaux d'excuser leur absence auprès du bureau, soit auprès du président, soit auprès du secrétaire, en relevant que les membres du Conseil se montrent toujours plus respectueux de cette règle.

4. Communications municipales

M. le Syndic en donne lecture.

Citation

1. Ressources humaines

La Municipalité a préavisé favorablement à l'engagement de :

- M. Bryan Henchoz, en qualité d'employé polyvalent au Secteur des Travaux, pour un contrat de durée déterminée, depuis le 1^{er} décembre 2014 pour 3 mois.

La Municipalité a pris connaissance de la volonté de cesser ses activités de :

- M. Jérôme Bourgoïn, employé au Secteur des Travaux, avec effet au 30 septembre 2014.

Nous tenons à le remercier pour le travail réalisé en faveur de la collectivité.

La Municipalité a pris connaissance du désir de faire valoir leur droit à la retraite de :

- M. Jean-Michel Duvoisin, chef du Service technique pour le 1^{er} août 2015
- M. Jean-Michel Catillaz, directeur des Ecoles pour le 1^{er} février 2015.

Nous tenons à les remercier pour leur travail et leur dévouement durant ces nombreuses années en faveur de la collectivité et leur souhaitons une longue et agréable retraite.

La Municipalité, à la suite du prochain départ à la retraite de M. Jean-Michel Duvoisin a décidé de réorganiser le Service Technique en préavisant favorablement à la nomination de M. Jean-François Gander en qualité de chef du Service urbanisme, bâtiments et énergie, avec effet au 1^{er} janvier 2015. Le nouveau chef du Service technique aura la charge du Secteur des travaux, Secteur des forêts, des Services industriels et du Garage communal.

2. Naturalisations sans auditions

La Municipalité a approuvé les demandes de naturalisation facilitée cantonale des étrangers nés en Suisse présentées par :

- Mme Silvia Sandoz, née le 15 mai 1964, ressortissante italienne et de son fils Nicolas, né le 2 novembre 1996.

3. Lex Weber

La Municipalité a pris connaissance, avec satisfaction, de l'annonce de l'Office fédéral du développement territorial (ARE) de retirer la Commune de Sainte-Croix de l'annexe à l'ordonnance sur les résidences secondaires. Cette décision fait suite à la transmission par la Commune d'une nouvelle liste à l'ARE au milieu de l'année 2014 où le taux de résidences secondaires a été confirmé à 4.6%.

4. Concession no 124/d'usage des eaux de l'Arnon comme force motrice

Dans le cadre du recours de PRO NATURA et consorts au projet de concession d'usage des eaux de l'Arnon, une audience du Tribunal cantonal s'est tenue au Foyer Alexei Jaccard le 30 octobre 2014 avec une visite des lieux. La Municipalité reste dans l'attente des délibérés du Tribunal que nous devrions recevoir dans le premier trimestre 2015.

5. Complexe résidentiel des Anémones

La Municipalité tient à rappeler que le projet de construction du lotissement des Anémones par le groupe FREDIMO SA est toujours dans l'attente du jugement du Tribunal fédéral. Nous n'avons pas de nouvelles à ce jour.

6. Vente de terrain Vers-chez-le-Gras

Dans le cadre de ses compétences, la Municipalité a procédé à la vente de terrain à trois acquéreurs au lieu dit Vers-chez-le-Gras. Les acheteurs ont désiré aligner leurs parcelles à la route existante. Les surfaces représentent au total 323 m² et ont été vendues à 90 fr. le mètre carré pour un total de 29 070 francs.

7. Mandat d'étude parallèle MEP Secteur Gare

Une présentation publique par M. Bruno Marchand, président du collège d'experts, s'est déroulée le 3 novembre dernier afin d'expliquer le résultat du Mandat d'étude parallèle Secteur Gare. Des représentants communaux étaient également présents le mercredi 5 novembre pour donner toutes informations utiles à la compréhension du projet. La prochaine étape est la réalisation d'un Plan partiel d'affectation.

8. Réception des nouveaux habitants

La Municipalité a organisé la réception des nouveaux habitants de la Commune de Sainte-Croix pour l'année 2014 le 24 novembre 2014. Une septantaine de personnes étaient présentes et ont reçu un cadeau de bienvenue sous la forme d'une boîte en carton avec des bons pour différentes activités de Sainte-Croix et des prospectus de la région.

9. Commission sociale communale

La Commission sociale communale (ci-après CSC) est le résultat de deux motions déposées à la séance du Conseil communal de Sainte-Croix le 25 juin 2012. La première, émanant du Parti Libéral-Radical, avait pour objet « Les incivilités sur le territoire communal ». La seconde, émanant du Parti Socialiste, portait sur « L'accueil des personnes bénéficiant de l'aide sociale ». A travers ces motions, il a été demandé à la Municipalité A) s'il existait des problèmes avec les personnes en difficulté sociale à Sainte-Croix ; et B) quelles mesures serait-il utile d'envisager pour faire face à ces difficultés éventuelles, notamment dans les quatre piliers sociaux d'intervention; la prévention, la thérapie, la réduction des risques, la répression et les sanctions. La Municipalité a ainsi formé un groupe de travail, avec l'appui d'intervenants dans le domaine social, afin de présenter un préavis au Conseil communal. Celui-ci a été accepté au Conseil communal du 9 décembre 2013.

Ce préavis a proposé la mise en place d'une CSC composée de représentants de chaque parti au Conseil communal, de la Municipalité et d'intervenants sociaux et autres. En collaboration avec le Service de prévoyance et d'aide sociales SPAS, le mandat de la CSC a ainsi été défini : A) observer et tenter de comprendre les personnes en difficulté sociale causant apparemment des problèmes à la communauté ; B) définir une politique sociale active et orientée vers le soutien à l'insertion ; C) démontrer que la Commune de Sainte-Croix souhaite s'engager dans une action novatrice et positive pour améliorer les possibilités d'intégration et d'insertion des personnes les plus vulnérables.

La CSC s'est réunie à trois reprises en 2014, au cours desquelles elle a auditionné des représentants de l'Etat (AI, SPAS, Santé publique) et d'acteurs sociaux (« Zone Bleue » et Fondation Bartimée).

Depuis le début des travaux de la CSC, une éducatrice de proximité a débuté son travail dans la région Nord vaudois et opère dorénavant deux demi-journées par semaine sur le terrain à Sainte-Croix. De même, dans le cadre des mesures Prolog, deux personnes ont pu être placées au CSSC et une personne à la Commune de Sainte-Croix. La CSC a également pu se rendre compte de l'absence de coordination entre les acteurs présents et actifs sur le terrain. Enfin, la CSC a fait un premier bilan de ses travaux qu'elle a transmis au SPAS le 31 octobre dernier. Dans ce bilan, la CSC a également présenté un projet d'action qu'elle souhaite discuter avec le SPAS.

10. Programme travaux utilité publique - TUP

Dans sa séance du 24 novembre 2014, la Municipalité a décidé, en collaboration avec le centre EVAM, de mettre sur pied des travaux d'utilité publique pour trois réfugiés. Il s'agit pour les personnes engagées d'effectuer des travaux de déblaiement de la neige avec des pelles aux endroits difficiles, par exemple les escaliers des écoles et du temple ou les abris de tri des déchets. Cette mesure va débuter au début du mois de décembre jusqu'à la fin de la période hivernale, soit environ quatre mois.

11. Réponse à la question posée en séance extraordinaire du Conseil Communal du 27 octobre 2014 par M. Yvan Pahud

Lors du dernier Conseil communal du 27 octobre 2014, M. Yvan Pahud a demandé des explications concernant les rumeurs rapportant que la Municipalité aurait réglé trois mois de loyer à la sandwicherie de la rue Centrale. La Municipalité n'a pas versé de locations pour la sandwicherie ; elle s'est portée garante pour deux mois de loyer en faveur du propriétaire, ce qui a permis l'installation de ce commerce.

Fin de citation

La discussion n'est pas demandée.

M. le Président remercie la Municipalité pour les communications transmises au Conseil communal.

5. Nomination de la Commission qui rapportera sur la gestion 2014

M. le Président annonce la nomination de la commission qui rapportera sur la gestion 2014, dont les membres seront :

- Pour le groupe **PS** :
Sylvain Fasola
Ludovic Heintz
Jean Bietry
Isabelle Dessonnaz (1^{re} suppléante)
Jean-Samuel Py (2^e suppléant)
- Pour le groupe **PLR** :
Lionel Pesenti
Salvatore Di Spirito
Paul-André Simon
Frédéric Bertrand
Olivier Renaud (1^{er} suppléant)
Georges André (2^e suppléant)
- Pour le groupe **UDC** :
Yvan Pahud, rapporteur
Stefan Bögli
Michaël Mollet (1^{er} suppléant)
Patrick Jeanmonod (2^e suppléant).

Rapport des commissions chargées d'étudier les rapport-préavis et les préavis municipaux suivants :

6. No 953-14 : Rapport-préavis à la motion de M. Thierry Luthringer « 3^e salle de sport »

Le rapport de la commission est lu par **M. Yvan Pahud**, rapporteur.

Citation

La commission chargée d'étudier le préavis 953-14 s'est réunie le mardi 18 novembre 2014 à 18h30 en salle de réunion de l'Hôtel de Ville.

Etaient présents les conseillers et conseillères suivants : Olivier Troyon en remplacement de Cyril Guinchard, Frédéric Bertrand en remplacement de Maria Caramia, Alain Bonnevaux, Allan Müller, Thierry Luthringer, Marcel Cloux et du rapporteur soussigné.

La Municipalité était représentée par MM. les Municipaux Philippe Duvoisin et Cédric Roten, ainsi que par M. Jean-Michel Brandt, boursier communal.

La séance n'a pas porté à de grandes discussions.

En effet, la Municipalité propose par ce préavis de nommer une commission qui devra réaliser un cahier des charges des besoins d'infrastructures, ceci en tenant compte des obligations légales ainsi que des besoins des diverses sociétés et de l'enseignement.

La commission sera nommée par la Municipalité avec des représentants :

- de la Municipalité
- du Conseil communal
- de la nouvelle commission sportive en création

- de représentants des écoles et de l'enseignement professionnel
- d'autres intervenants externes.

La composition pourra être adaptée si nécessaire à tout moment.

Monsieur Thierry Luthringer a rappelé la priorité de la création d'une 3^{ème} salle de sport. Le besoin provient principalement de l'éducation du sport dans l'enseignement scolaire. Certaines offres scolaires ont dû même être supprimées par manque de place. Le besoin pour l'enseignement scolaire se monte à 79 périodes, élèves de Baulmes inclus. Le Centre sportif accueille 32 périodes, la salle de gym de la Poste, 16 et celle de la Gare, 20.

Le déroulement jusqu'à la pose de la première pierre se fera par étape, soit :

- Nomination par la Municipalité de la commission chargée du cahier des charges
- Rapport de la commission
- Préavis pour le crédit d'étude de faisabilité
- Préavis pour l'étude d'architecture ou directement le préavis de construction.

Ces opérations, ainsi que les différentes procédures de mise à l'enquête suggèrent que le futur bâtiment ne pourra voir le jour avant au minimum quatre ans.

La commission remercie les autorités pour les explications fournies et adopte ce préavis à l'unanimité.

Conclusions

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Sainte-Croix,

sur proposition de la Municipalité, ouï le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- **de prendre acte** du rapport de la Municipalité concernant la motion de Monsieur Thierry Luthringer « Projet d'étude d'une 3^e salle de sport ».

Fin de citation

La discussion n'est pas demandée.

M. le Président donne lecture des conclusions du rapport de la commission. Elles sont acceptées à l'unanimité.

7. No 954-14 : Elections communales 2016

Le rapport de la commission est lu par **Mme Florence Bertrand**, rapporteuse.

Citation

La commission chargée d'étudier le préavis No 954-14, composée de MM. Paul-André Simon, Edouard Nekaka, Michel Giret, Reinhard Scholz (excusé et remplacé par Eric Chambettaz) et Anthony Joseph (excusé et non remplacé), et de Mmes Martine Cuennet (excusée et remplacée par Antonio Buyo) et Florence Bertrand, rapporteuse, s'est réunie le 18 novembre 2014 en salle de réunion du Bâtiment communal.

La commission remercie M. le Syndic Franklin Thévenaz et M. Stéphane Champod, secrétaire municipal, de leur présence et des informations apportées.

Nombre de membres du Conseil communal et de la Municipalité

L'article 17 de la Loi vaudoise du 28 février 1956 sur les communes (LC ; RSV 175.11) fixe le nombre de conseillers communaux en fonction de barèmes. En tenant compte des 4 621 habitants recensés dans notre Commune au 31 décembre 2012, le nombre des conseillers communaux doit se situer entre trente-cinq et septante.

La Municipalité propose de maintenir le nombre de nos conseillers communaux à cinquante-cinq. Ce chiffre tient compte des difficultés à trouver des personnes prêtes à s'engager au Conseil communal et donne satisfaction quant à la représentation de notre population au sein de l'organe délibérant.

En ce qui concerne le nombre des membres de notre Municipalité : préavisé par la Municipalité, idéalement le nombre de nos municipaux se porte à cinq.

Systeme électoral pour le Conseil communal

La Municipalité propose à l'unanimité de garder le mode d'élection selon le système proportionnel et cela conformément aux articles 144 de la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 (Cst-VD ; RSV 101.01) et 81a de la loi vaudoise du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP ; RSV 160.01).

Le nombre des habitants de Sainte-Croix étant supérieur à 3 000 habitants, le mode d'élection selon le système proportionnel respecte parfaitement le cadre légal et apporte une bonne représentation des diversités politiques au sein du Conseil communal.

Conclusions

En conclusion de ce qui précède et à l'unanimité de ses membres, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Sainte-Croix,

sur proposition de la Municipalité, ouï le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- **de maintenir** pour la législature 2016-2021, l'article 2 « Election » tel que décrit dans le règlement du Conseil communal de mai 2007, à savoir : « Le corps électoral est convoqué tous les cinq ans, au printemps, pour procéder à l'élection des membres du Conseil. Cette élection a lieu conformément à la LEDP selon le système proportionnel » ;
- **de maintenir** le nombre de conseillers communaux à 55 (cinquante-cinq) pour la législature 2016-2021 ;
- **de maintenir** le nombre de membres de la Municipalité à 5 (cinq) pour la législature 2016-2021.

Fin de citation

La discussion n'est pas demandée.

Fin de discussion

M. le Président donne lecture des conclusions du rapport de la commission. Elles sont acceptées à l'unanimité.

8. No 955-14 : Assainissement et rénovation d'un appartement dans le bâtiment de l'Hôtel de Ville, rue Neuve 10

Le rapport de la commission est lu par **M. Jean-Samuel Py**, rapporteur.

Citation

La commission chargée d'étudier le préavis 955-14 s'est réunie le jeudi 20 novembre 2014 à 19h00 en salle de la Municipalité.

Elle était composée de : Mmes et MM. Sophie Brasey Bonnevaux, Lydia Rossy, Salvatore Di Spirito, Antonio Buyo, Michaël Mollet, Cyril Guinchard remplaçant Olivier Troyon et du rapporteur soussigné.

M. le Municipal Cédric Roten et M. Daniel Burdet étaient présents. Nous les remercions des précisions et des réponses données à nos interrogations.

L'appartement dont il est question est celui occupé depuis 1976 par le cabinet médical du Dr Zádory, puis de la Dresse Cottier.

Suite au départ du cabinet médical, cet appartement sera reloué, en priorité à des personnes à mobilité réduite, sans pour autant devenir un appartement protégé.

La rénovation prévue permettra d'adapter le loyer de 115 fr. par m² actuellement à 150 fr. par m², qui est le prix moyen à Ste-Croix pour ce genre de logement de 93 m².

Comme dans l'ensemble du bâtiment construit au début des années 70, la majorité des plafonds, les sols et les colles des carrelages contiennent de l'amiante qui devra être traitée de manière circonstanciée.

Un dépistage d'amiante sera effectué pour affiner les présomptions de présence de ce composant.

L'appartement en-dessous ayant été rénové en 2012, les chiffres concernant les travaux prévus ont été repris de ce précédent préavis.

La rénovation concernera une réfection complète de la salle de bain, avec remplacement de la baignoire par une douche, et de la cuisine qui sera complètement agencée. Une mise à niveau électrique sera effectuée.

Différentes questions ont été posées, notamment concernant l'ouverture de la porte de la salle de bains, qui devrait être portée de 70 à 80 cm pour correspondre aux nouvelles normes, et la suppression du mur entre la cuisine et la salle à manger, ce qui permettrait d'ouvrir cet espace. Ces modifications ne devraient pas poser de problème particulier et seront étudiées par le service concerné.

Conclusions

Après délibération, c'est à l'unanimité que la commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Sainte-Croix,

sur proposition de la Municipalité, ouï le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à procéder aux travaux mentionnés pour l'assainissement et la rénovation partielle d'un appartement ;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de **57 000 francs**. Le compte No 9143.955 est ouvert au bilan à cet effet ;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;
- **d'amortir** cet investissement sur une période de 5 ans, la première fois au budget 2016, par le compte No 351.1.3311.

L'influence sur le budget sera de l'ordre de 12 800 fr. la première année en tenant compte des intérêts (2,5%) et de l'amortissement du prêt. Réparti sur 5 ans, le coût représente 12 300 fr. avec annuité constante.

Fin de citation

La discussion n'est pas demandée.

M. le Président donne lecture des conclusions de la commission. Elles sont acceptées à l'unanimité.

9. No 956-14 : Crédits complémentaires 2014

Le rapport de la commission est lu par **M. Sylvain Fasola**, rapporteur.

Citation

La commission s'est réunie le 17 novembre 2014 à 19h00 en salle de Municipalité. Elle était composée de Mme et MM. Elfriede Tannenberger, Philippe Gueissaz, Ludovic Heintz, Jean-Paul Krattiger, Jean-René Marguet, Olivier Renaud et du rapporteur soussigné.

La Municipalité était présente *in corpore* et accompagnée de M. Jean-Michel Brandt, boursier communal, ainsi que de M. Stéphane Champod, secrétaire municipal.

La commission a passé chaque élément des crédits complémentaires en revue dont voici les précisions qui ont été apportées :

Compte	Informations complémentaires
190.3111 Achat de matériel informatique	La maintenance sur l'ancien produit n'est plus disponible (logiciel qui a plus de douze ans). Le nouveau logiciel est utilisé par 80% des communes vaudoises et sera un premier pas vers la Gestion Electronique des Documents (GED). Il permettra entre autres de scanner les courriers entrants et de les rendre ainsi disponibles en tout temps à chaque membre de la Municipalité.
300.3080 Personnel facturé par des tiers	Lié à l'absence d'un titulaire en arrêt maladie depuis avril 2014. Le service compte deux personnes. Par conséquent, cette absence équivaut à une perte de 50% de l'effectif. Il est donc nécessaire de pallier cette absence. Les assurances couvrent une partie, mais pas la totalité. Le compte 130 est prévu à cet effet.
323.3189 Exploitation par des tiers	Les aléas de la nature, rien de spécial à signaler.
323.4355 Vente de bois	Vente de bois plus importante ce qui permet une recette supplémentaire de 28 000 francs.
342.141 La Conversion, entretien du bâtiment	Le toit du bâtiment a souffert durant l'hiver 2013-2014 et des infiltrations d'eau se sont produites. Des systèmes d'éclairages ont été touchés (symptômes). De plus, au début de l'été, lors de forte pluie, des infiltrations d'eau ont eu lieu dans les salles de classe. La rénovation ne pouvait donc pas attendre.
351.1.3141 Hôtel de ville, entretien du bâtiment	Ces travaux ont dû être réalisés pendant les vacances d'octobre pour permettre l'arrivée d'une nouvelle classe. Un éclairage temporaire a été mis en place (récupération sur d'autres chantiers) et le remplacement de celui-ci figure au budget 2015.
355.3141 Autres bâtiments, entretien des bâtiments	Rien de spécial à signaler, le résultat des travaux était visible lors de l'inauguration (couvert de la fondation sur la rue du Centre à la Sagne).
356.1.3141 Ecoles primaires, entretien des bâtiments	Analyse complète du bâtiment du Collège de l'Auberson, qui permet d'établir un rapport pour un projet de rénovation. Cette analyse très complète intègre le bilan énergétique et le bilan des travaux, et permet de fixer des priorités pour des futures travaux.

620.3199 Contrôle des habitants, frais divers	Achat d'un logiciel obligatoire pour émettre les cartes d'identités ; environ 300 cartes par année sont émises au poste de Sainte-Croix.
812.3144 Eaux, entretien du réseau	Rien de spécial à signaler.
832.3144 Gaz, entretien du réseau	Rien de spécial à signaler.

La commission remercie la Municipalité, ainsi que MM. Jean-Michel Brandt et Stéphane Champod pour la clarté des compléments fournis.

Conclusions

Estimant avoir reçu toutes les informations nécessaires et constatant qu'il n'était pas possible de prévoir ces charges lors de l'établissement du budget 2014, la commission, à l'unanimité de ses membres, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Sainte-Croix,

sur proposition de la Municipalité, ouï le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- **d'accorder** à la Municipalité des crédits complémentaires au budget 2014 concernant le compte d'exploitation pour un montant de **203 050 francs**.

En parallèle à ces crédits complémentaires, nous enregistrons des recettes supplémentaires pour un montant de **28 000 francs**.

Fin de citation

La discussion n'est pas demandée.

M. le Président donne lecture des conclusions de la commission. Elles sont acceptées à l'unanimité.

10. Projet de budget 2015

Le rapport de la commission est lu par **M. Olivier Renaud**, rapporteur.

Citation

La commission chargée d'examiner le budget 2015 s'est réunie le lundi 17 novembre 2014 en salle de Municipalité. Elle était composée de Mme et MM. Elfriede Tannenberger, Philippe Gueissaz, Jean-Paul Krattiger, Sylvain Fasola, Ludovic Heintz, Jean-René Marguet et du rapporteur soussigné.

La Municipalité *in corpore* était présente, accompagnée de MM. Stéphane Champod, secrétaire municipal, et Jean-Michel Brandt, boursier communal. Nous les remercions de leur disponibilité, des explications et des réponses données à toutes nos questions. Nous relevons que la présentation du budget (couleurs des pages, annotations, etc.) facilite le travail de la commission d'une année à l'autre.

Le budget 2015 est équilibré. Il présente un excédent de revenu de 30 050 fr. après comptabilisation d'amortissement pour plus de 2,5 millions de francs et augmentation des réserves de 739 550 fr., à la suite de l'obligation d'affecter les taxes d'épuration. Celles-ci seront destinées aux travaux prévus dans le secteur de l'Hôpital et de la rue du Jura.

Les investissements importants prévus en 2015 comprennent le bâtiment à la rue des Métiers pour 3 millions de francs, les frais d'équipements du secteur du futur EMS et de l'Hôpital pour 1,9 million de francs (cf. préavis 946-14), les frais d'équipements de la zone du Platon pour 800 000 fr. (cf. préavis 918-13) et la réfection de la rue du Jura pour 500 000 fr. (première tranche d'un crédit total prévu de 3,1 millions de francs). Ce dernier investissement a été repoussé plusieurs fois puisqu'il était initialement prévu au plan d'investissement 2012. Tous ces crédits représentent 80% des investissements totaux pour l'année 2015.

Compte tenu de la marge d'autofinancement de 3,3 millions de francs et des investissements programmés de 7,4 millions de francs, la dette brute sera augmentée de 4,1 millions de francs et atteindra 25,7 millions de francs à la fin de l'année 2015. Avec une population de 4 750 habitants, l'endettement brut s'élèvera 5 414 fr. par habitant ; la moyenne cantonale, hors la Commune de Lausanne, est de 5 078 francs. La moyenne cantonale augmente si la Commune de Lausanne est incluse dans le calcul.

Les finances de notre Commune sont saines et les établissements bancaires estiment notre note d'évaluation (rating) à AA. Nous bénéficions dans une grande mesure de la péréquation cantonale.

Du côté du personnel, les salaires n'ont pas été indexés, l'indice de référence n'ayant pas augmenté. Pour répondre aux besoins du greffe et de l'urbanisme, le poste d'adjointe du greffe a été porté à 100% et un nouveau poste est créé au bureau technique. Le reste du personnel n'est pas modifié.

Pour la 1^{re} fois, l'entente scolaire avec Baulmes, Vuiteboeuf, Bullet, Mauborget et Champvent est comprise dans le budget 2015. Elle fait l'objet d'un budget séparé annexé à celui de la Commune.

Par rapport au budget 2014, les charges sont en augmentation de 379 200 fr. avec un total prévu de 25 925 350 fr. (+1,5%) et les revenus de 389 300 fr. avec un total de 25 955 400 fr. (+1,5%).

La commission a passé en revue les différentes pages du document présenté par la Municipalité.

- Page 4 : la modification de la loi vaudoise du 30 novembre 1964 sur la distribution de l'eau (LDE ; RSV 721.31) n'a pas d'incidence sur le budget 2015. Elle nécessitera en revanche une révision de notre règlement communal portant sur cette question.
- Page 9, No 111.358, et page 10, No 152 (promotions économique et culturelle) : la Municipalité a expliqué les actions prévues en particulier pour la promotion des bâtiments de la zone du Platon et pour les multiples activités culturelles de notre Commune.
- Page 10, No 160 (tourisme) : le retour sur investissement est difficile à chiffrer. Il semble malaisé de revenir à une promotion purement locale. Grâce à l'Association pour le Développement du Nord Vaudois (ADNV), nous bénéficions d'une visibilité qui va au-delà de nos frontières. L'augmentation du compte No 160.3658 est due aux travaux prévus pour la rénovation du sentier des bornes.
- Page 11, No 180.3187 : ce compte a été introduit pour mieux suivre le coût des cartes journalières qui sont disponibles au kiosque de la gare et plus au guichet Travys.
- Page 14, No 32 (forêts et pâturages) : il n'est pas prévu de changement au budget 2015 ; une réflexion est menée actuellement pour analyser l'organisation de ce service.

- Page 21, No 434.3115 (achat d'une pelleteuse) : le montant prévu étant inférieur à 50'000 fr., un préavis n'est pas nécessaire et la Municipalité a choisi la voie du budget.
- Page 21, No 440 (parcs, fontaines, divers) : certains souhaitent que nos rues soient plus fleuries ; selon les retours auprès de la Municipalité, d'autres trouvent les aménagements actuels tout à fait suffisants. Cela dit, il existe en effet de nombreux aménagements au niveau du sol, souvent peu visibles pour les automobilistes. Faudrait-il prévoir des aménagements verticaux, plus visibles ?
- Page 38 (tableau des amortissements), No 340.311 et 9123.00 (patrimoine financier) : il est rappelé que le patrimoine financier comprend tous les biens immobiliers qui pourraient être vendus sans altérer le fonctionnement de la Commune elle-même, à savoir les pâturages, les forêts, certains bâtiments, etc. Au bilan, ils sont estimés à 5 millions de francs au 31.12.2013, soit largement au-dessous de leur valeur fiscale qui est d'environ 13 millions de francs. Il n'est donc pas obligatoire de prévoir un amortissement en 2015. Des intérêts sont par contre comptabilisés sous No 340.3220 (cf. page 15).
- Page 42 (plan d'investissements 2015-2020) : il est régulièrement revu par la Municipalité en fonction de l'avancement des projets, des fonds disponibles et de la marge d'autofinancement qu'elle s'est fixée. Il prévoit des investissements annuels qui varient : de 7,4 millions de francs en 2015 à 5,1 millions de francs en 2017 par exemple, en moyenne environ 6,1 millions de francs par an au cours des 5 prochaines années.
- Pages 62 et 63 (entente scolaire) : selon la convention, ce budget est géré par un comité désigné par les Municipalités et présidé par un représentant de Sainte-Croix. On retrouve la participation de notre Commune sous les comptes No 5 (instruction publique, cf. pages 24 et 25).

La Municipalité rappelle qu'elle est à disposition des conseillers tout au long de l'année pour donner des renseignements ou compléments d'information. Nous l'en remercions.

Conclusions

Après discussion, à l'unanimité de ses membres, la commission chargée d'examiner le projet de budget 2015 a l'honneur de vous demander d'adopter la conclusion suivante :

Le Conseil communal de Sainte-Croix,

sur proposition de la Municipalité, oui le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide:

- **d'approuver** le projet de budget 2015 tel que présenté

Fin de citation

Discussion

M. Sébastien Nobs tient à remercier la Municipalité pour les améliorations apportées dans le plan d'investissements, qui va à son avis « dans le bon sens ».

M. le Président passe en revue les différentes parties du budget 2015.

M. Yvan Pahud souhaite des précisions sur l'investissement et les recettes relatifs à la Combe-de-Ville (page 42, No de projet 33).

M. le Municipal Philippe Duvoisin explique que le Canton exige que la Commune contrôle régulièrement la décharge de la Combe-de-Ville et il apparaît que des investissements devront être consentis, probablement en 2017. Les recettes sont un soutien financier du Canton en contrepartie.

Fin de la discussion

M. le Président donne lecture des conclusions de la commission. Elles sont acceptées à l'unanimité.

11. Interpellations, propositions, questions

M. le Président annonce la verrée de fin d'année à laquelle chacun est vivement et cordialement invité.

M. Georges André donne lecture d'une proposition de postulat émise le groupe PLR :

Citation

Partant du constat que la communication entre les membres du Conseil communal, d'une part, et, d'autre part, entre ces derniers, la Municipalité et l'Administration communale pourrait être améliorée de manière significative par la création d'adresses électroniques pour chaque conseillère et chaque conseiller, j'invite la Municipalité à étudier la possibilité de créer les comptes dans cet objectif.

Ces adresses devraient avoir la forme usuelle de l'Administration communale, soit *prenom.nom@sainte-croix.ch*.

A l'appui de cette requête, la transmission d'informations par ce biais permettrait notamment, à moindre coût :

- de garantir la transmission d'informations entre les membres des commissions,
- de diminuer les charges administratives pour la Commune en transmettant par courriel tout ou partie des documents tels que les préavis, les convocations, les rapports des commissions, etc.

Les rares conseillers et conseillères ne disposant pas des outils nécessaires ou celles et ceux qui ne souhaiteraient pas ce mode de communication, devraient, bien entendu, toujours pouvoir bénéficier du système actuel.

Fin de citation

M. le Syndic indique que la Municipalité est sur ce chemin, en se référant notamment à la demande de crédits complémentaires sur l'informatique, et prend bonne note de ce postulat qui sera étudié et analysé.

M. Olivier Renaud expose ne pas avoir eu de réponse satisfaisante à sa précédente intervention lors de la séance du 27 octobre 2014 relative au déneigement des trottoirs et, en invoquant son droit à poser une question au sens de l'art. 62 du règlement du Conseil communal, souhaite connaître les mesures envisagées par la Municipalité.

M. le Municipal Cédric Roten renvoie au point 10 des communications municipales de ce jour qui répond partiellement à cette question, en précisant que la Municipalité réfléchira à diverses actions et les communiquera à la prochaine séance du Conseil.

M. Yvan Pahud rappelle la décision du Conseil du 9 décembre 2013 relative à l'identité graphique de la Commune et souhaite connaître l'évolution de son traitement.

M. le Syndic annonce que la Municipalité a bien avancé sur cette question et annonce une réponse détaillée pour la prochaine séance du Conseil.

M. Jean-Paul Krattiger intervient sur les passages pour piétons en rappelant que le TCS avait constaté lors d'une enquête en 2010, 2011 et 2012 que, sur le territoire suisse, bon nombre d'entre eux étaient dangereux. Après avoir relevé que les moments les plus risqués sont l'aurore et le crépuscule, ainsi qu'en cas de brouillard, il mentionne les efforts de certaines communes, notamment celle du Val-de-Travers qui a amélioré l'éclairage de ces zones. Il souhaite savoir si les démarches avec le BPA annoncées précédemment par la Municipalité ont abouti à des conclusions, si des améliorations sont prévues et quand celles-ci seront visibles.

M. le Municipal Philippe Duvoisin indique que la Municipalité a reçu une évaluation verbale sur les quarante-trois passages pour piétons de la Commune. L'évaluation comprend cinq critères : la distance de la visibilité, la présence d'un îlot central, le nombre de voies à traverser, l'éclairage et la fréquentation du passage. Selon le BPA, la moitié de nos passages ne répondent pas à au moins un des cinq critères, ce qui correspond par ailleurs à la moyenne suisse. Certains passages ont d'ores et déjà été supprimés. S'agissant de l'éclairage, M. le Municipal Philippe Duvoisin explique qu'une nouvelle réglementation entrera en vigueur en 2015 et que la Municipalité attend d'en connaître les détails avant d'agir.

M. Yvan Pahud partage sa vive inquiétude quant aux deux passages de la rue Neuve, très fréquentés et apparemment fort mal éclairés.

M. le Municipal Philippe Duvoisin explique que l'éclairage du passage vers la croisée de la rue Neuve et la rue du Collège a été modifié après l'analyse du BPA qui l'avait estimé trop violent. Il relève que les deux passages mentionnés par M. Yvan Pahud ont été sérieusement étudiés par le BPA afin d'assurer un éclairage approprié. M. le Municipal Philippe Duvoisin souhaite enfin inviter les piétons à se montrer attentifs au trafic, même s'ils se trouvent sur un passage.

La séance est levée à 21h05.

Le président du Conseil communal :

Le secrétaire :

Jean-Bruno Wettstein

Stéphane Mermod